

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DES BOUCHES DU RHÔNE  
ARRONDISSEMENT D'AIX-EN-PROVENCE

COMMUNE DE GARDANNE

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

NOMBRE DE  
MEMBRES  
EN EXERCICE : 35

**L'an deux mille vingt trois, le onze avril à 18H30.**

NOMBRE DE  
MEMBRES  
PRÉSENTS : 29

Le Conseil municipal de la commune de GARDANNE s'est réuni Hôtel de Ville - Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Hervé GRANIER Maire,

**Étaient présents :**

NOMBRE DE  
SUFFRAGES  
EXPRIMÉS : 35

Mesdames et Messieurs

DATE DE LA  
CONVOCATION :  
05/04/2023

Hervé GRANIER Maire, Antonio MUJICA Adjoint, Sandrine ZUNINO Adjointe, Alain GIUSTI Adjoint, Arnaud MAZILLE Adjoint, Fouzia BOUKERCHE Adjointe, Pascal NALIN Adjoint, Jean-François GARCIA Adjoint, Noura ARAB Adjointe, Danielle CHABAUD Conseillère, Gérard GIORDANO Conseiller, Kuider DIF Conseiller, Michel MARASTONI Conseiller, Corinne D'ONORIO DI MEO Conseillère, Claude DUPIN Conseiller, Valérie FERRARINI Conseillère, Kamel BELARBI Conseiller, Sophie CUCCHI-GILAS Conseillère, Vincent BOUTEILLE Conseiller, Claire CAMPODONICO Conseillère, Claude JORDA Conseiller, Samia GAMECHE Conseillère, Paméla PONSART Conseillère, Jean-Marc LA PIANA Conseiller, Marie-Christine RICHARD Conseillère, Patricia SPREA Conseillère, Laurent DESHAIES Conseiller, Bruno PRIOURET Conseiller, Kafïa BENSADI Conseillère

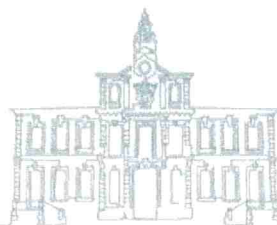
DELIBÉRATION  
**DEL\_2023\_059**

**Procurations étaient données à :**

Michel MARASTONI Conseiller par Valérie SANNA Adjointe  
Antonio MUJICA Adjoint par Magali SCHELLES Adjointe  
Gérard GIORDANO Conseiller par Sylvia POLLET Conseillère  
Claude JORDA Conseiller par Johanne GUIDINI-SOUCHE Conseillère  
Paméla PONSART Conseillère par Jimmy BESSAÏH Conseiller  
Jean-Marc LA PIANA Conseiller par Guy PORCEDO Conseiller

**Secrétaire de Séance :** BOUTEILLE Vincent Conseiller

**OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À M. LAROUBINE, POUR LES TRAVAUX DE RAVALEMENT DE FAÇADE DE L'IMMEUBLE SIS 39, RUE PUGET.**



Commune de Gardanne

Conseil Municipal du 11 avril 2023

Délibération DEL\_2023\_059

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2241-1,

Vu la délibération n° 2022-62 du 11 avril 2022 portant sur la participation au dispositif d'aide à l'embellissement des façades et paysages de Provence du Conseil Départemental des Bouches du Rhône – Approbation du Règlement Départemental d'attribution de la subvention «opération façades», des recommandations architecturales et techniques du CAUE 13 et du périmètre d'intervention défini par la commune,

Vu la demande de subvention présentée par M. Jean-Michel LAROUBINE,

Vu l'avis favorable avec réserve formulé par le comité de pilotage en date du 27/03/2023,

Considérant que, par une précédente délibération du 11 avril 2022, le Conseil Municipal a approuvé :

- d'une part, la mise en place d'une opération d'aide aux propriétaires privés pour la rénovation des façades en centre ville, dans le cadre du périmètre d'intervention défini par la commune ;
- d'autre part, le règlement départemental d'attribution de la subvention «Opération Façades» ainsi que les recommandations architecturales et techniques du CAUE 13 qui en définissent les modalités d'intervention.

Considérant que, par ce partenariat, la commune bénéficiera d'une aide départementale à hauteur de 70% des aides accordées aux particuliers.

Considérant que, comme suite à la demande de subvention présentée par M. Jean-Michel LAROUBINE, pour les travaux de ravalement de façade de l'immeuble sis 39, Rue Puget, le comité de pilotage en date du 27/03/2023 a émis un avis favorable avec réserve sur ce dossier.

Que, de ce fait, il convient que la commune accorde à M. LAROUBINE une subvention pour un montant de 3 500 € (trois mille cinq cents euros).

Où l'exposé des motifs rapporté par Monsieur Alain GIUSTI  
Après en avoir délibéré,

## **LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE**

### **Article 1 :**

D'accorder une subvention d'un montant de 3 500 € (trois mille cinq cents euros) à M. Jean-Michel LAROUBINE, pour les travaux de ravalement de façade de l'immeuble sis 39, Rue Puget.

### **Article 2 :**

Dire que cette dernière sera versée après présentation des factures acquittées et obtention de la conformité des travaux.

### **Article 3 :**

Dire que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Communal.

Commune de Gardanne

Conseil Municipal du 11 avril 2023

Délibération DEL\_2023\_059

**Article 4 :**

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente délibération et tout acte nécessaire à son exécution.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des suffrages exprimés

Fait à Gardanne, le 18 avril 2023

Le Maire

The image shows a circular official stamp in blue ink. The text around the perimeter of the stamp reads "MUNICIPALITE DE GARDANNE" at the top and "Haute-Provence" at the bottom. In the center of the stamp, there is a coat of arms featuring a hand holding a scale. A large, stylized blue signature is written over the stamp, crossing it out.

**Hervé GRANIER**

Transmis en sous-préfecture

et affiché le : **19 AVR. 2023**